

ÉTÉ 2017



PASS

ENFANT-ROI

**À LA CLUSAZ,
BÉNÉFICIEZ DES PRIVILÈGES DU PASS «ENFANT-ROI»
QUI OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES ET RÉDUCTIONS
POUR VOTRE ENFANT * !**



* Offre sous conditions disponibles en page 3



la Clusaz
Haute-Savoie - France



À LA CLUSAZ.

VOTRE ENFANT EST LE ROI !

BÉNÉFICIEZ DES PRIVILÈGES ET DES RÉDUCTIONS DU PASS «ENFANT-ROI» POUR VOTRE ENFANT ⁽¹⁾.

LES PRIVILÈGES

• DES ACTIVITÉS ILLIMITÉES ⁽¹⁾

- Remontées mécaniques
- Luge d'été
- Espace aquatique (entrée pour la piscine)
- Patinoire (sauf jardin des glaces)
- Big Air bag (saut en bouée gonflable)
- Tennis (location des terrains)
- Tir-à-l'arc (accès et prêt de matériel)
- Practice de Golf & Mini-golf des Confins
- Plages de Talloires et d'Angon
- Base Loisirs du Bélier Club

• LES REPAS OFFERTS ⁽¹⁾

Le titulaire du pass bénéficie gratuitement d'un menu-enfant, en contrepartie de deux repas achetés.

• L'HÉBERGEMENT OFFERT ⁽¹⁾

Le séjour en demi-pension pour l'enfant titulaire du pass est offert par votre hôtelier en contrepartie de 2 séjours Adultes achetés en demi-pension d'une durée minimum de 7 jours. Hébergement dans la même chambre que les 2 adultes.

• CONSOMMATIONS GRATUITES ⁽¹⁾

Les cafetiers et bars offrent un rafraîchissement à votre enfant, en contrepartie de deux consommations achetées.

• DES TARIFS AVANTAGEUX ⁽¹⁾

- Une journée de Randonnée encadrée⁽²⁾
- Ecole d'escalade en demi-journée ⁽²⁾
- Sortie en VTT en demi-journée ⁽²⁾

LES PARTENAIRES

Les prestataires partenaires de l'opération sont reconnaissables à l'autocollant «Pass Enfant-Roi», visible sur leur vitrine. Retrouvez la liste des partenaires sur le site www.laclusaz.com

⁽¹⁾ REMARQUES :

- Durée de l'opération du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017
- Un seul pass offert par contrat de location. Justificatif d'âge obligatoire. Ce pass est offert par votre hébergeur agréé en contrepartie d'un contrat de location d'une semaine au moins.
- Les CGVU sont disponibles auprès de votre hébergeur agréé et en page 3 de ce document.
- Les offres du «Pass Enfant-Roi» sont uniquement valables auprès des prestataires partenaires de l'opération.
- Le pass «Enfant-Roi» peut être obtenu uniquement dans le cadre d'une réservation effectuée au minimum 7 jours avant la date d'arrivée.
- Offre réservée aux enfants de moins de 12 ans. Justificatif d'âge obligatoire.

⁽²⁾ Activités sous conditions encadrées par le Bureau des Guides de La Clusaz

FICHE D'INSCRIPTION

MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE ET LE JUSTIFICATIF D'ÂGE À VOTRE HÉBERGEUR AU PLUS TARD 7 JOURS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR.

Nom de l'hébergeur :

N° de contrat :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Validité de la carte : 8 jours 15 jours 22 jours

Date du premier jour d'utilisation :

Date du dernier jour d'utilisation :

Comment avez-vous entendu parler du pass «Enfant-Roi» ?

.....

J'AI LU ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION.

SIGNATURE :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION



• **PRÉAMBULE** / L'utilisation du pass Enfant-Roi implique la connaissance et l'acceptation sans réserve par la personne (ci-après dénommée le « Client » et/ou « l'utilisateur »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles. • **DÉFINITIONS** / La SEML, société de gestion des activités touristiques de La Clusaz, Société anonyme d'économie mixte au capital de 200 000,00 euros RCS ANNECY B 527 672 398 dont le siège social est 1 place de L'église - BP 6 Mairie de la Clusaz 74220 la Clusaz - N°Tel 0450326500 N°Fax 0450326501, se charge de la gestion du pass Enfant Roi (collecte des informations et des règlements). Le Client est la personne qui commande un pass Enfant Roi. L'utilisateur est la personne détentrice du pass Enfant Roi. Le pass Enfant Roi désigne le support physique, personnel et inviolable permettant l'accès aux prestations décrites ci-dessous. • **CONDITIONS PARTICULIÈRES** / Location terrains de tennis : Chaque joueur doit être détenteur d'un pass Enfant Roi ou Détente Plus. Si seul un joueur est porteur d'un de ces pass, l'autre joueur doit régler la moitié restante du tarif de la location, basée sur le prix « invité ». Activités de la base loisirs « Bélier Club », tyrolienne et Tir-à-l'arc : les tickets donnant accès à ces activités sont délivrés uniquement à l'unité. Les utilisateurs de pass Enfant Roi et Détente + doivent réitérer leur demande de ticket pour chaque passage. Tir à l'arc : séance de 30 minutes uniquement. • **LE PASS ENFANT-ROI** / Le pass Enfant Roi est offert par les hébergeurs (adhérents à la SEML et partenaires Enfant Roi) à un enfant de moins de 12 ans (12 ans non révolus : l'âge de l'utilisateur à prendre en compte sera celui qu'il aura au premier jour de validité du pass, pour toute la durée du séjour (8 jours, 15 jours ou 22 jours). Un seul pass offert par contrat. Le client devra fournir une copie d'une pièce d'identité justifiant l'âge de l'enfant (livret de famille, carte d'identité ou passeport). Aucun pass ne sera établi sans justificatif d'âge. Ce pass donne accès, pendant la durée de validité suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques, luge d'été, patinoire (hors « jardin des glaces »), practice de golf des Confins, base loisirs « Bélier Club », tennis (location des terrains), tir à l'arc, Big air bag (sur la base de loisirs du champ Giguët), Espace aquatique (entrée piscine uniquement), mini-golf des Confins et l'accès gratuit aux plages payantes d'Angon et de Talloires. Ainsi que les activités suivantes à tarif réduit : Randonnée* journée (à partir de 4 ans), Ecole d'escalade enfant* demi-journée (à partir de 8 ans), Sortie VTT* demi-journée (à partir de 6 ans). *Activités encadrées par le Bureau des guides de La Clusaz Le pass fonctionne sur des prestations spécifiques aux individuels et non aux groupes (type club, associations...). De plus, l'enfant utilisateur du pass bénéficie d'un menu offert (pour 2 repas adulte achetés ou pour un montant minimum de consommation, se renseigner auprès des partenaires de l'offre) et d'une boisson offerte (un verre de sirop ou 1 verre de jus de fruit) pour 2 consommations achetées dans les restaurants et bars participants à l'opération. Liste disponible auprès de l'Office du tourisme ou sur internet : www.laclusaz.com La liste des prestations proposées peut être amenée à évoluer : chaque utilisateur du pass est donc invité à consulter www.laclusaz.com pour se tenir informé de changements éventuels. L'utilisateur se conformera aux conditions et règlements du prestataire. Dans le cadre d'une réservation en hôtel, en 1/2 pension (2 adultes minimum) pour une durée d'au moins 7 jours, l'enfant, utilisateur du pass enfant Roi, héberge dans la même chambre que ses parents bénéficiera de la gratuité du séjour en 1/2 pension. L'utilisateur doit vérifier que le commerçant est partenaire de l'opération Enfant Roi (présence de l'autocollant). Le pass doit être présenté au commerçant avant chaque utilisation. L'utilisateur doit être porteur du pass durant l'utilisation des activités. Les pass sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. L'utilisateur du pass Enfant Roi n'est pas prioritaire et doit se conformer aux règles d'utilisation de l'activité pratiquée. • **DURÉE DE VALIDITÉ DES PASS** / Le pass Enfant Roi est valable au cours d'un délai mentionné sur le pass. • **LES SUPPORTS** / Bracelet inviolable et numéroté. • **CONTRÔLE DES PASS** / Le Client doit être porteur du pass durant toute l'utilisation des activités. Le pass doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les exploitants. • **CAS DE FORCE MAJEUR** / En cas d'intempéries ou de mauvaises conditions météorologiques qui entraîneraient la fermeture totale ou partielle d'une des activités ou service, aucun dédommagement ne sera effectué. Seul un arrêt complet de la totalité des activités sur une durée de plus d'1 journée, peut donner lieu à un dédommagement délivré par la SEML : Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du client : - Soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du pass. - Soit un avoir sur l'achat d'un pass pour l'année suivante La SEML n'est en aucun cas responsable des dommages occasionnés sur les activités. • **DROIT DE RÉTRACTATION** / La commande d'un ou plusieurs pass Enfant Roi n'ouvre droit à aucun délai de rétractation, ces pass devant être utilisées pendant une période déterminée. • **REMBOURSEMENT** / Dans le cas où les pass délivrés ne seraient pas utilisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés. • **RÉCLAMATIONS** / Toute réclamation doit être transmise au Service accueil de l'Office du tourisme dans un délai de 15 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante : SEML - 161 Place de l'église - BP 7 - 74220 LA CLUSAZ ou par mail : infos@laclusaz.com • **NON-RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS** / Le non-respect du caractère personnel du pass Enfant Roi entraînera la résiliation du contrat et l'annulation du pass. • **PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE** L'ensemble des informations qui sont demandées par la SEML pour la délivrance d'un pass sont obligatoires. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du pass ne pourra intervenir. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SEML. « Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SEML LA CLUSAZ - 161 Place de l'église - BP 7 - 74220 LA CLUSAZ En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé. • **TRADUCTION ET LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES** / Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une des quelconques dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Par la signature de la fiche d'inscription, le client reconnaît accepter les CGVU du pass Enfant-Roi